

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de la réduction des risques de catastrophe**Huitième session**

Bangkok et en ligne, 25-27 juillet 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Définir une stratégie régionale pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027)**Stratégie régionale pour la mise en place d'alertes rapides pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

L'alerte rapide pour tous est une mesure d'adaptation essentielle qui permet de sauver des vies, de préserver les moyens de subsistance et de réduire les pertes et les dommages. Le 8 novembre 2022, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Secrétaire général a lancé le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027), qui a pour objectif de faire en sorte que chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte rapide d'ici à 2027. Atteindre cet objectif est essentiel en Asie et dans le Pacifique, la région du monde la plus peuplée et la plus touchée par les catastrophes. En outre, non seulement le nombre de catastrophes liées au climat est en train d'augmenter, mais leurs effets prennent également de plus en plus une dimension transfrontière. Les activités de mise en œuvre du Plan d'action au niveau national pourraient tirer parti d'une stratégie visant à renforcer les synergies transfrontières.

On trouvera dans le présent document les éléments d'une stratégie régionale d'appui à la mise en œuvre du Plan d'action en Asie et dans le Pacifique. Aux fins de l'élaboration de ce document, le secrétariat s'est appuyé sur les résolutions 71/12, 73/7 et 76/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi que sur le projet de résolution intitulé « Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable », qui devrait être adoptée le 19 mai 2023 à la soixante-dix-neuvième session de la CESAP, dans lequel les membres et les membres associés sont appelés à intensifier la coopération sous-régionale en vue d'accélérer l'action climatique en Asie et dans le Pacifique, notamment en encourageant la mise en place et le renforcement des systèmes d'alerte rapide pour tous comme stratégie d'adaptation essentielle dans la région. Le secrétariat s'est également appuyé sur le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et la Déclaration politique issue de la réunion de

* ESCAP/CDR(8)/1/Rev.1.

haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui devrait être adoptée par l'Assemblée générale le 19 mai 2023. Les éléments de stratégie régionale proposés dans le présent document devraient permettre d'améliorer la planification de la prospective grâce à l'amélioration des connaissances et des données générées par le Portail sur les risques et la résilience hébergé par la CESAP, le rapport biennal du secrétariat sur les catastrophes en Asie-Pacifique et les rapports équivalents au niveau sous-régional. Une stratégie régionale pourrait également être l'occasion de renforcer la coopération régionale dans le cadre de mécanismes existants, par exemple le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, le Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, le Comité CESAP/OMM des typhons, le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et les forums sous-régionaux sur l'évolution probable du climat.

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe est invité à donner des orientations au secrétariat sur la poursuite de l'élaboration d'une stratégie régionale en vue de mettre en place des alertes rapides pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique.

I. Introduction

1. En mars 2022, le Secrétaire général a défini un nouvel objectif ambitieux pour les Nations Unies : faire en sorte que, d'ici à 2027, chaque habitant de la planète soit protégé par des dispositifs d'alerte rapide contre des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes et contre les changements climatiques. Étant donné que le dérèglement climatique causé par l'homme provoque des dommages dans toutes les régions et que chaque augmentation progressive du réchauffement de la planète accroîtra encore la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, l'initiative Alertes précoces pour tous est un effort d'accélération des mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience dans un monde plus exposé aux risques. Fondé sur des partenariats rassemblant les Nations unies, des agences internationales et des institutions financières internationales, le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) soutient également les efforts visant à atteindre l'objectif mondial G du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui consiste à accroître considérablement la disponibilité et l'accessibilité des systèmes d'alerte rapide multidangers et des informations et évaluations sur les risques de catastrophe d'ici à 2030.

2. Le présent document vise à promouvoir le dialogue sur les progrès des approches régionales et sous-régionales des systèmes d'alerte rapide multidangers afin de soutenir la mise en œuvre au niveau national de l'initiative mondiale Alertes précoces pour tous, du Cadre de Sendai et des résolutions 71/12, 73/7 et 76/1 de la CESAP, ainsi que du projet de résolution intitulé « Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable », qui devrait être adoptée par la CESAP le 19 mai 2023.

3. Les éléments de stratégie régionale proposés dans le présent document couvrent les quatre piliers définis dans le Plan d'action. L'objectif est de renforcer les systèmes d'alerte rapide grâce à des partenariats sous-régionaux afin de réduire la mortalité liée aux catastrophes et les coûts associés dans les foyers de risques multiples recensés dans le rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023.

II. Importance vitale des alertes rapides pour tous

4. Comme le souligne la note du secrétariat sur le Résumé du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023¹, l'Asie et le Pacifique restent la région du monde la plus touchée par les catastrophes. Depuis 1970, 2 millions de personnes ont perdu la vie à cause de catastrophes dans la région. Cela représente 60 % des décès liés aux catastrophes dans le monde et équivaut à 105 vies perdues chaque jour à cause des catastrophes².

5. Garantir l'accès aux systèmes d'alerte rapide est une mesure d'adaptation essentielle qui permet de sauver des vies, de préserver les moyens de subsistance et de minimiser les pertes économiques. Les pays dont la couverture des systèmes d'alerte rapide multidangers est limitée ou modérée enregistrent un taux de mortalité près de huit fois supérieur aux pays dont la couverture est plus étendue ou totale³. Alors que plus de 50 % des pays de l'Asie et du Pacifique indiquent fournir un niveau moyen de services climatiques, de nombreux pays ne sont encore en mesure de fournir que des services climatiques de base, voire aucun⁴. Il convient de remédier aux insuffisances des dispositifs d'alerte rapide afin de réduire le taux de mortalité dans la région. En plus de sauver des vies, les systèmes d'alerte rapide permettent de multiplier par plus de dix le retour sur investissement, ce qui est plus rentable que toutes les autres mesures d'adaptation⁵. Les alertes données seulement 24 heures avant une tempête ou une vague de chaleur réduisent les dommages de 30 % et un investissement de 800 millions de dollars dans de tels systèmes dans les pays en développement permettrait d'éviter des pertes d'un montant de 3 à 16 milliards de dollars par an⁶. Malgré ce constat, un tiers de la population mondiale n'est toujours pas couverte par les dispositifs d'alerte rapide et les personnes vulnérables, notamment celles qui vivent dans des zones géographiquement isolées, sont touchées de manière disproportionnée⁷.

6. Les investissements dans les dispositifs d'alerte rapide multidangers devraient permettre de combler les lacunes des systèmes actuels en renforçant globalement chacun des quatre piliers desdits dispositifs, à savoir : connaissance et gestion des risques de catastrophes (pilier 1) ; observations et prévisions (pilier 2) ; diffusion et communication (pilier 3) ; préparation à l'intervention (pilier 4). En Asie et dans le Pacifique, de grands progrès ont été faits dans le cadre des piliers 1 et 2, alors que des lacunes considérables subsistent pour de nombreux pays dans les piliers 3 et 4. Par exemple, lors des inondations de 2022 au Pakistan, les organismes techniques ont montré leurs capacités en matière d'observation, d'analyse et de prévision des risques

¹ ESCAP/CDR(8)/2.

² *Asia-Pacific Disaster Report 2021: Resilience in a Riskier World – Managing Systemic Risks from Biological and Other Natural Hazards* (publication des Nations Unies, 2021).

³ Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes et Organisation météorologique mondiale, « Global status of multi-hazard early warning systems: target G » (Genève, 2022).

⁴ OMM, « State of the climate in Asia 2021 » ; OMM, « State of the climate in the South-West Pacific 2021 » (Genève, 2022).

⁵ Commission mondiale sur l'adaptation, *Adapt Now : A Global Call for Leadership on Climate Resilience* (Rotterdam (Royaume des Pays-Bas), 2019).

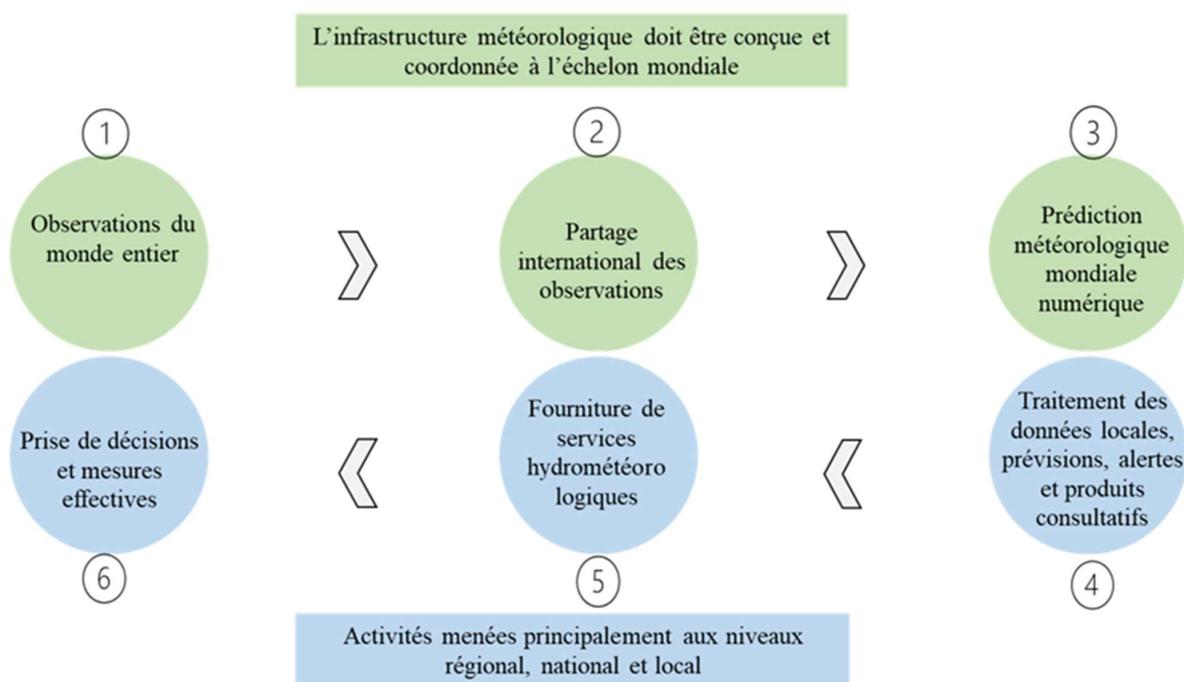
⁶ Ibid.

⁷ Voir aussi ESCAP/79/11, par. 17 et 20.

spécifiques, mais la catastrophe a toutefois mis en lumière les limites des autorités en ce qui concerne les mesures de préparation⁸.

7. L'efficacité d'un système d'alerte rapide dépend également de l'intégration sans interruption de la chaîne de valeur météorologique, dont les trois premiers éléments sont mis en place à l'échelon international et les trois derniers à l'échelon national (voir figure I). La précision des prévisions météorologiques et climatiques, en particulier de celles allant au-delà de 24 ou 36 heures, nécessite des données d'observation mondiales et des modèles disponibles en temps voulu grâce à la collaboration mondiale. Les nations ayant le moins de capacité, comme les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, disposent des services climatiques et des produits d'alerte rapide les moins évolués, ce qui affecte également la qualité des prévisions au niveau mondial. Le lien du niveau mondial au niveau local des systèmes d'alerte rapide est particulièrement vital pour répondre aux risques transfrontières et faire des économies d'échelle. C'est là que les composantes régionales et sous-régionales de la chaîne de valeur de l'information sur l'alerte rapide, du niveau mondial au niveau local, revêtent une importance particulière.

Figure I
Chaîne de valeur météorologique



Source : adapté à partir du document *Hydromet Gap Report 2021* de l'Alliance pour le développement hydrométéorologique (Genève, 2021).

⁸ Pakistan, Ministère de la planification, du développement et des initiatives spéciales, Resilient Recovery, Rehabilitation, and Reconstruction Framework : Pakistan (4RF) (Islamabad, 2022). Voir aussi ESCAP/79/11, par. 19 et 21.

8. Les systèmes d'alerte rapide multidangers devraient être renforcés de manière inclusive et participative et les investissements dans ces systèmes axés sur l'être humain devraient être adaptés aux besoins des utilisateurs, notamment à leurs besoins sociaux et culturels, afin de veiller à ce que l'alerte rapide entraîne une action rapide⁹.

A. Un impératif sous-régional et transfrontière

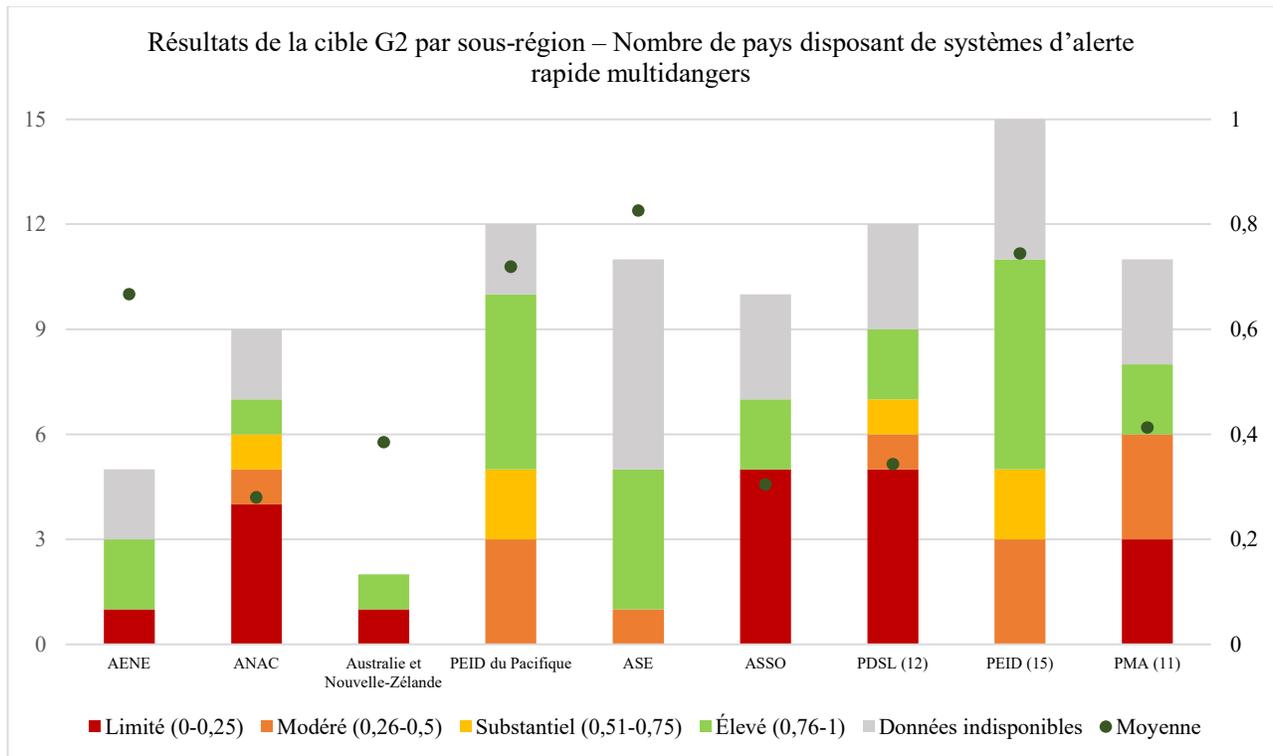
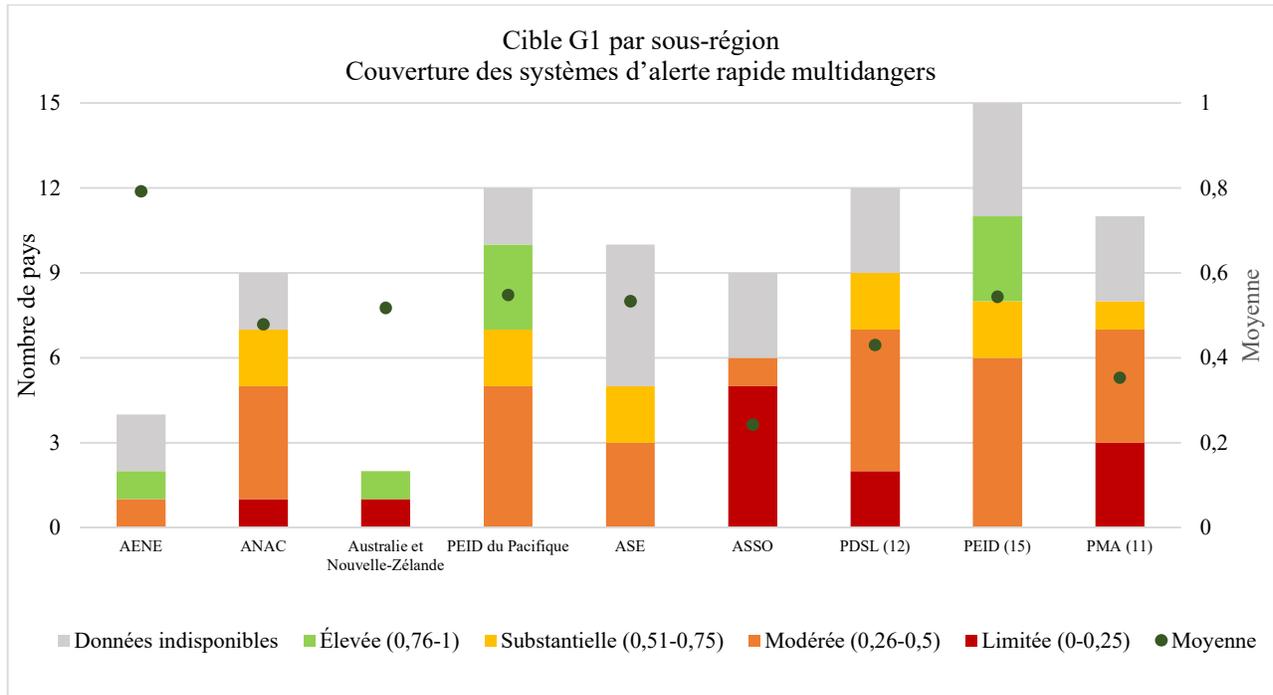
9. Depuis 1970, les catastrophes survenues en Asie et dans le Pacifique ont causé plus de 2 millions de morts, ce qui représente 60 % des décès liés aux catastrophes dans le monde. Dans toute la région, les décès liés aux catastrophes ont été répartis de manière inégale : plus d'un million de décès, soit 50 % du total, se sont produits en Asie du Sud et du Sud-Ouest. En termes de pourcentage de la population, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont enregistré le plus de décès. Les pays les moins avancés ont connu des taux de mortalité deux à six fois supérieurs à ceux des autres pays. Ces niveaux élevés de pertes de vies humaines en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et du Sud-Ouest et dans les pays les moins avancés correspondent également aux capacités relativement plus faibles des systèmes d'alerte rapide multidangers, comme l'indique le dernier rapport sur la réalisation de l'objectif G du Cadre de Sendai. Alors que l'on prévoit que la part des personnes exposées aux risques multiples dans la région augmente de 82 % selon le scénario de référence de réchauffement de la planète et de 85 % et 87 % selon les scénarios de réchauffement de 1,5 °C et 2 °C respectivement, pallier les insuffisances de l'alerte rapide multidanger sera vital pour protéger les populations à risque¹⁰.

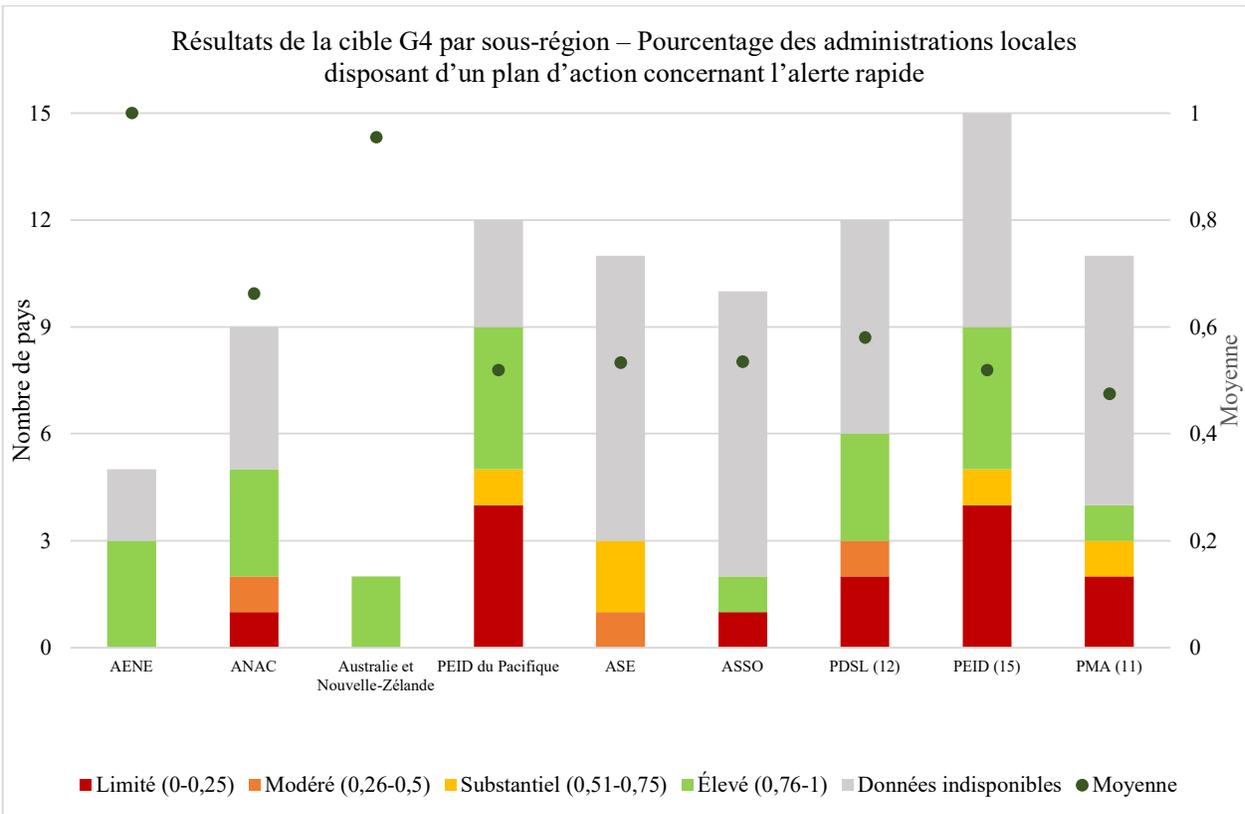
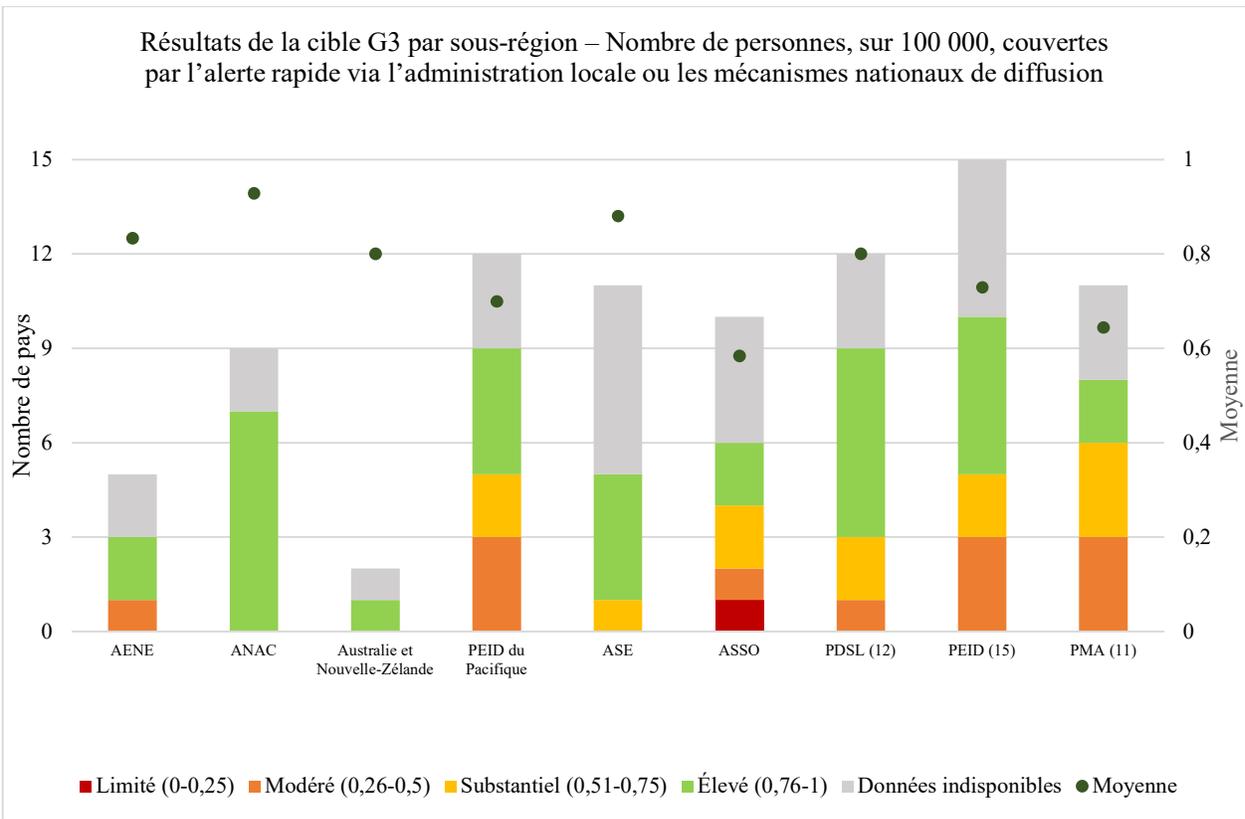
10. L'extension des systèmes d'alerte rapide multidangers fait l'objet d'une cible distincte dans le Cadre de Sendai : l'objectif mondial G. L'analyse des résultats de l'examen à mi-parcours de l'objectif G dans chaque sous-région montre les capacités existantes et les insuffisances devant être réglées dans la contextualisation régionale de l'initiative Alertes précoces pour tous (voir figure II).

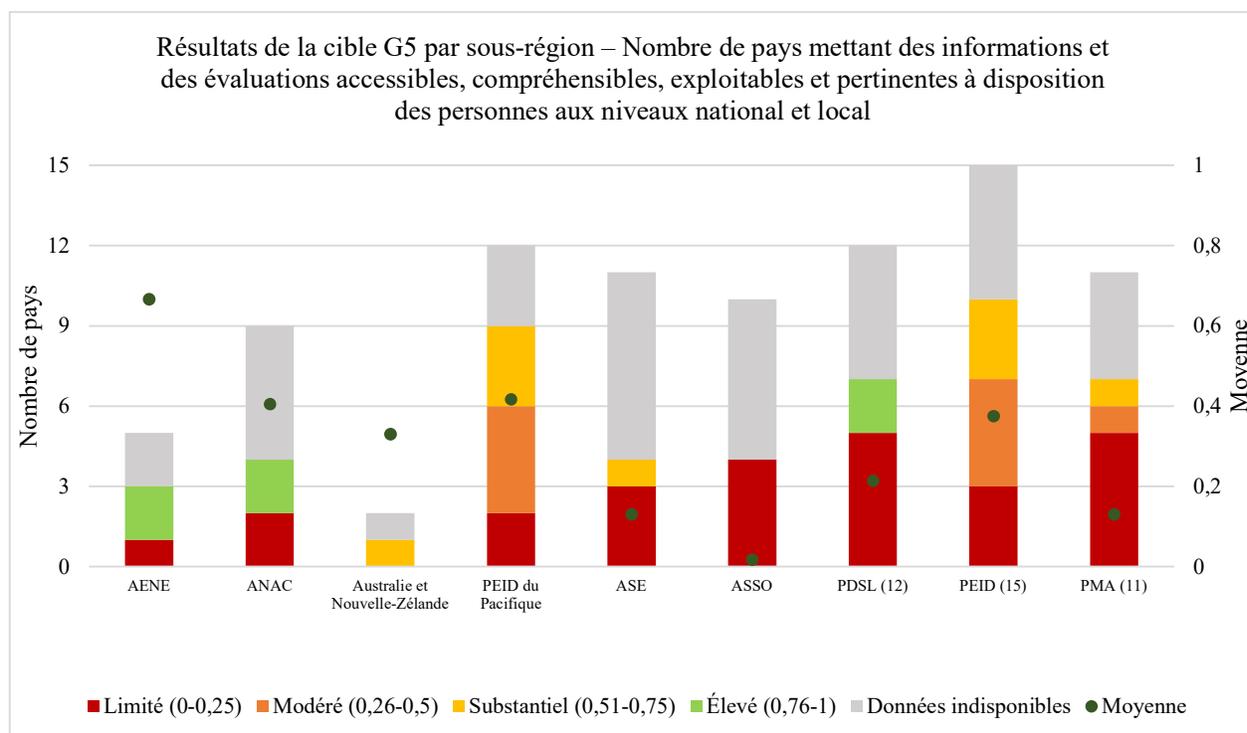
⁹ Voir les paragraphes 36, 38 et 39 c) de la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui devrait être adoptée par l'Assemblée générale le 19 mai 2023.

¹⁰ *Asia-Pacific Disaster Report 2023* (publication des Nations Unies, à paraître). Voir aussi ESCAP/CDR(8)/2.

Figure II
Résultats de l'examen de l'objectif mondial G (G1-G5), par sous-région et type de pays en Asie et dans le Pacifique







Source : calculs effectués par la CESAP à partir de données non publiées communiquées par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en février 2023.

Abréviations : AENE, Asie de l'Est et du Nord-Est ; ANAC, Asie du Nord et Asie centrale ; ASE, Asie du Sud-Est ; ASSO, Asie du Sud et du Sud-Ouest ; PDSL, pays en développement sans littoral ; PEID, petits États insulaires en développement ; PMA, pays les moins avancés.

11. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest est la sous-région où la couverture des systèmes d'alerte rapide multidangers est la plus faible et la sous-région connaît des lacunes importantes dans le domaine des informations nationales et locales sur les risques liés aux catastrophes (pilier 1) et des systèmes de surveillance et de prévision (pilier 2). Étant donné qu'environ 50 % de la population de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest est touchée par des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur et des vents de surface, l'accès à des systèmes d'alerte rapide multidangers complets est essentiel.

12. En Asie du Nord et en Asie centrale, les administrations locales et nationales ont réalisé des progrès significatifs dans la mise en place de systèmes adéquats de diffusion des alertes (pilier 3). Des insuffisances critiques subsistent toutefois dans les systèmes de suivi et de prévision (pilier 2) et il existe une marge d'amélioration supplémentaire dans tous les autres piliers. Il sera important de mettre en place un système d'alerte rapide multidanger centré en priorité sur les sécheresses et les vagues de chaleur, ainsi que de renforcer les capacités à surveiller les tempêtes de sable et de poussière, qui touchent plus d'un cinquième de la population.

13. De toutes les sous-régions, l'Asie du Sud-Est est celle qui compte le plus grand nombre de morts par rapport à la population. Une des causes sous-jacentes pourrait être les capacités variables de la sous-région dans chacun des piliers de l'alerte rapide, notamment des insuffisances notables dans la fourniture d'informations relatives aux risques de catastrophe aux niveaux national et local (pilier 1). La faible fréquence de la communication d'informations sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai rend toutefois difficile l'analyse des capacités sous-régionales. Néanmoins, les informations

disponibles indiquent que les systèmes d'annonce des crues sont essentiels pour près de 100 % de la population¹¹.

14. L'Asie de l'Est et du Nord-Est est la sous-région la mieux équipée en termes de systèmes d'alerte rapide multidangers grâce à la solidité de la planification des administrations locales (pilier 4) et de la diffusion des alertes (pilier 2). Ces efforts devront être poursuivis et intensifiés, entre 60 et 80 % de la population de la sous-région étant exposée aux risques d'inondation et de vent de surface selon les scénarios de référence, de réchauffement de la planète de 1,5 °C et de 2 °C. De ce fait, tous les efforts devraient être faits pour renforcer les systèmes d'alerte rapide afin qu'ils couvrent plus de 80 % de la population et permettent de réduire significativement le nombre de décès et de personnes touchées par les catastrophes.

15. Bien que le Pacifique subisse une perte annuelle moyenne de produit intérieur brut à la suite de catastrophes presque deux fois plus importante que les autres sous-régions (8 %), il a considérablement amélioré ses systèmes de surveillance et de prévision (pilier 2), en grande partie grâce à des modalités de service partagées. Il existe cependant des lacunes majeures dans la planification des administrations locales (pilier 4) et la connaissance des risques de catastrophe (pilier 1) qui pourraient bénéficier d'approches similaires. Pour que les systèmes d'alerte rapide multidangers couvrent chaque personne dans le Pacifique, les systèmes d'alerte rapide en cas de cyclone tropical et d'inondation doivent atteindre les populations vulnérables (qui représentent plus de 80 % du total) afin de réduire significativement le nombre de morts et de personnes touchées par les catastrophes.

16. C'est cependant dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement qu'on trouve les lacunes les plus significatives en termes de diffusion des informations relatives aux risques de catastrophe aux niveaux national et local (pilier 1) et de suivi et de prévision (pilier 2). Dans ces deux domaines, il existe des voies bien établies pour un soutien tripartite et régional.

III. Une scène internationale permettant d'ancrer les alertes rapides pour tous en Asie et dans le Pacifique

A. Cadres et initiatives mondiaux

17. Au niveau mondial, les pays ont été instamment invités à améliorer la résistance aux chocs de leurs progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en renforçant la gouvernance de la gestion des risques et en adoptant une approche multidanger et multisectorielle de réponse aux défis qui peuvent bouleverser les réseaux sociétaux et économiques, comme les pandémies ou les changements climatiques¹². De plus, en phase avec l'engagement pris par les États membres de protéger la planète¹³, il faut que la plupart des pays adaptent leur économie, leurs infrastructures et leurs services pour tenir compte de l'impact des changements climatiques et que les pays en développement reçoivent davantage d'appui à l'adaptation¹⁴. De même, et compte tenu de la régression de nombreux pays dans la réalisation des cibles

¹¹ Voir ESCAP/CDR(8)/2.

¹² Voir A/78/80-E/2023/64.

¹³ Résolution 75/1 de l'Assemblée générale.

¹⁴ A/75/982, par. 86.

du Cadre de Sendai¹⁵, les États membres ont été appelés à promouvoir l'investissement dans des dispositifs d'alerte rapide multirisques efficaces à l'échelle locale, nationale et régionale et le perfectionnement de ceux-ci, ce qui permettrait d'agir rapidement et de fournir un soutien à la mise en place de systèmes d'alerte rapide¹⁶. Le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027), lancé par le Secrétaire général à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, comporte un appel à de nouveaux investissements ciblés d'un montant de 3,1 milliards de dollars pour faire en sorte que d'ici cinq ans chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte rapide.

18. En mars 2015, la création du Réseau international des systèmes d'alerte précoce multidangers a été annoncée à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe. Le Réseau a pour objectif de mettre en commun l'expertise et les bonnes pratiques en matière de systèmes d'alerte rapide multidangers dans le cadre d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience. Il soutient le renforcement des plateformes d'interface avec l'utilisateur comme contribution à la priorité de réduction des risques de réduction des catastrophes du Cadre mondial pour les services climatologiques et a systématiquement appuyé les progrès nationaux de réalisation de l'objectif G du Cadre de Sendai. Comme souligné dans le rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa sixième session¹⁷, la CESAP intervient au sein du Réseau via le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes. Le Comité a souligné le rôle important que joue la coopération régionale dans l'amélioration des systèmes d'alerte rapide multidangers dans la région Asie-Pacifique grâce à ce mécanisme¹⁸.

19. Sous la présidence de l'Inde, le Groupe des Vingt a créé le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophes, qui se concentre sur la mise en place d'alertes rapides pour tous. Pour appuyer les délibérations du groupe de travail, le secrétariat de la CESAP, en partenariat avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, a publié un document intitulé *Compendium of Multi-hazard Early Warning Cooperation* et un document de travail intitulé « Early warnings for all in Asia and the Pacific : opportunities for action »¹⁹. Ces documents ont contribué aux discussions du Groupe de travail et ont permis de dégager un accord sur les recommandations relatives à la priorité 1 concernant la couverture mondiale des systèmes d'alerte précoce :

a) Financement de l'action rapide : recueil de modèles économiques d'alerte rapide adaptés aux objectifs et au budget ;

¹⁵ Voir A/77/640.

¹⁶ Voir le paragraphe 39 c) de la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui devrait être adoptée par l'Assemblée générale le 19 mai 2023.

¹⁷ ESCAP/CDR/2019/3.

¹⁸ Voir ESCAP/CDR/2019/2 et E/ESCAP/CDR(5)/2.

¹⁹ Voir <https://g20drrwg.preventionweb.net/>.

b) Plans d'action régionaux et sous-régionaux : compléter l'étude de la CESAP par des analyses régionales et sous-régionales de la gestion des zones de risques multiples transfrontières ;

c) Plateforme numérique pour le partage des connaissances : structure articulée autour des quatre piliers.

B. Engagements et mesures au niveau régional

20. Au niveau régional, le rapport de 2022 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique (*Asia and the Pacific SDG Progress Report 2022*²⁰) montre que les progrès ont été insuffisants dans la réalisation de certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, par exemple les indicateurs 13.1.1 (nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes) et 13.1.2 (nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai). En ce qui concerne la cible 13.a, le financement de l'action climatique reste principalement axé sur l'atténuation et le financement des mesures d'adaptation continue d'être à la traîne. L'intégration systématique des considérations relatives aux risques dans la planification du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des alertes rapides multirisques exhaustives peut réduire les effets des chocs, en particulier sur les personnes les plus vulnérables.

21. Bien que les financements aient augmenté depuis 2010, la plupart des ressources ont continué d'appuyer l'intervention et le relèvement en cas de catastrophe et les pays ayant les taux de mortalité les plus élevés dus aux catastrophes ne perçoivent qu'une part négligeable des financements alloués à la réduction des risques de catastrophe par habitant²¹. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, dont la création a été saluée par la CESAP dans sa résolution 62/7 et dont le renforcement a été demandé dans les résolutions 71/12 et 73/7 de la CESAP, est le seul fonds d'affectation spéciale régional consacré à l'apport d'un soutien financier et technique coordonné en vue de répondre aux besoins non satisfaits par les systèmes d'alerte rapide actuels dans la région Asie-Pacifique et de combler leurs lacunes. En regroupant les ressources, le Fonds d'affectation spéciale facilite la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour renforcer la résilience aux catastrophes dans les pays où le risque est important et les capacités limitées, tout en soutenant l'amélioration de l'état de préparation aux changements climatiques, de l'alerte rapide multirisque et de l'intervention en cas de catastrophe dans la région. Le secrétariat a donc proposé que le fonds d'affectation spéciale soit renforcé et mis à profit pour mobiliser facilement un soutien financier en vue de la mise en place de systèmes d'alerte rapide pour tous d'ici à 2027. Le Fonds d'affectation spéciale peut aussi promouvoir des architectures financières renforcées qui relient le niveau mondial aux niveaux régional et local et qui considèrent les investissements dans l'alerte rapide et l'adaptation aux changements climatiques comme un investissement dans la

²⁰ Publication des Nations Unies, 2022.

²¹ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2022 : Notre monde en danger – Transformer la gouvernance pour un avenir résilient* (Genève, 2022).

durabilité économique, sociale et environnementale actuelle et future de la région²².

22. Les risques et les catastrophes ne connaissant pas de frontières, les pays de la région Asie-Pacifique ont mis au point des mécanismes de coopération pour améliorer la gestion régionale des risques de catastrophe et envisagent d'en créer d'autres, par exemple le programme spécial des Nations unies pour le bassin de la mer d'Aral, qui devrait promouvoir la coopération régionale et internationale afin d'étudier, d'atténuer et de réduire au minimum les conséquences des catastrophes dans le bassin de la mer d'Aral²³. De même, le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux sont des plateformes intergouvernementales qui traitent des risques transfrontières causés par les tempêtes dans le Pacifique occidental et dans le golfe du Bengale et la mer d'Arabie, respectivement. Les activités de ces deux organisations intergouvernementales sont soutenues par les centres météorologiques régionaux spécialisés de New Delhi et de Tokyo. À l'avenir, une action collective visant à mettre en place des systèmes d'alerte rapide solides permettrait de mieux faire face à des risques communs tels que les vagues de chaleur de plus en plus fréquentes que connaissent les populations urbaines, les activités sismiques qui touchent les pays situés le long de la ceinture de feu du Pacifique et les inondations que subissent les communautés des bassins fluviaux transfrontières.

23. Le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, créé avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, est une institution intergouvernementale contrôlée et gérée par ses 22 États membres et 26 États collaborateurs. Il s'agit d'un système régional d'alerte précoce qui génère et diffuse des informations d'alerte précoce et offre des possibilités de renforcement des capacités dans les domaines de la préparation et de la réponse aux risques transfrontières. Il relie les capacités d'observation mondiales aux réseaux nationaux et locaux, en particulier dans les pays en développement à faible capacité et les petits États insulaires en développement, qui peuvent être exclus du système mondial de télécommunications de l'OMM²⁴. Dans sa résolution 70/1, la CESAP a noté qu'il importait de renforcer le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie et de continuer de travailler en partenariat avec lui par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques.

24. À la suite des tsunamis dans l'océan Indien de 2004, la mise en place d'un Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien, devenu opérationnel en 2011, a représenté une étape majeure de la coopération régionale. Dans le cadre de ce système, il incombe à l'Australie, à l'Inde et à l'Indonésie d'envoyer des bulletins d'informations sur les tsunamis à 27 États membres. Au total, ce mécanisme a abouti à la création de centres d'alerte aux tsunamis dans 24 pays de l'océan Indien. Le Système a été conçu sur le modèle du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique, qui lui a apporté son soutien dans un premier temps. Le Système d'alerte aux tsunamis

²² Roger Pulwarty et al., « Risk to resilience: climate change, disasters and the WMO-UNDRR Centre of Excellence », Bulletin de l'OMM, vol. 71, n° 1 (2022). Voir aussi ESCAP/79/11, par. 30.

²³ Voir le projet de résolution intitulé « Examen des modalités de la mise en place du programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral », que la CESAP devrait adopter le 19 mai 2023 lors de sa soixante-dix-neuvième session.

²⁴ *Asia-Pacific Disaster Report 2015: Disasters without Borders – Regional Resilience for Sustainable Development*, chap. 3 (publication des Nations Unies, 2016).

et de mitigation dans le Pacifique, établi en 1968, est resté une norme d'excellence en matière d'alerte rapide. Il peut aujourd'hui émettre des alertes aux tsunamis en seulement quelques minutes. On estime que le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien, qui est désormais pleinement opérationnel, sauvera environ 1 000 vies par jour au cours des 100 prochaines années.

IV. Transposer le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) en stratégie régionale

25. Comme indiqué ci-dessus, l'Asie et le Pacifique ont conscience depuis longtemps de l'utilité publique des services hydrologiques et météorologiques et réalisent des économies d'échelle lors de la mise en place collective de systèmes d'alerte rapide multidangers. Grâce à des organisations régionales et internationales adaptées, les membres et les membres associés de la CESAP ont activement partagé leur expertise dans les domaines de l'évaluation des risques, de la mise en place de services durables de contrôle et d'alerte, de l'amélioration de la diffusion et du renforcement des capacités en matière d'intervention. La coopération régionale a permis de combler les lacunes dans les chaînes de valeur de transmission de l'information et d'alerte rapide et il a été démontré qu'elle offre des avantages concrets, en particulier aux petits États insulaires en développement et aux autres pays en développement à haut risque²⁵.

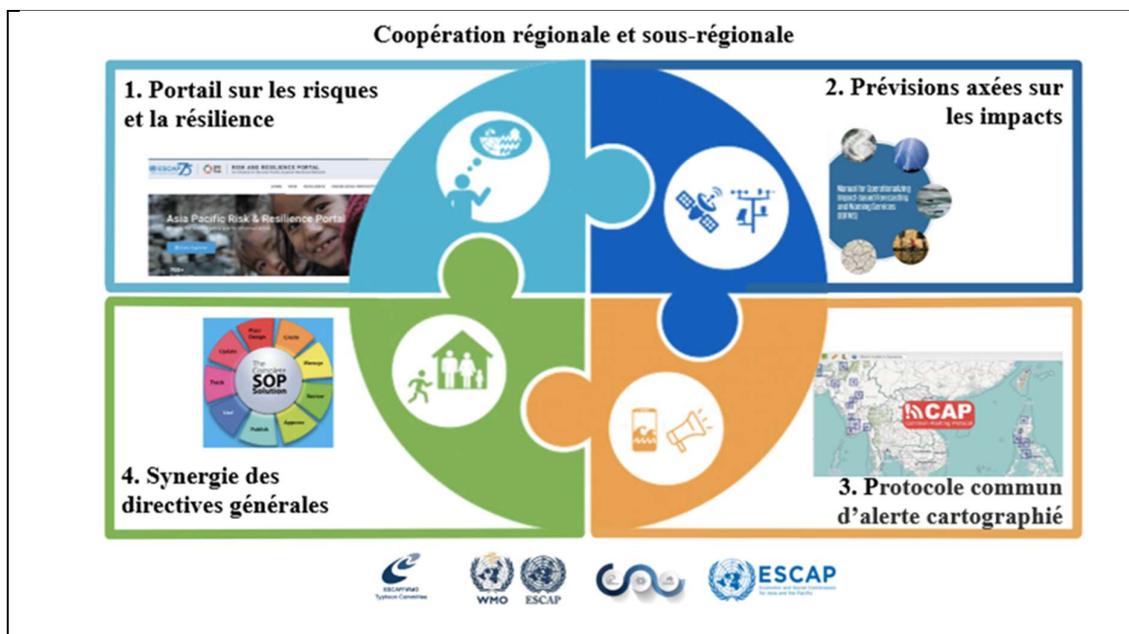
26. Dans son projet de résolution intitulé « Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable », la CESAP encourage ses membres et ses membres associés à renforcer la coopération régionale et sous-régionale afin d'accélérer l'action climatique, notamment en faisant la promotion de la mise en œuvre et du renforcement des systèmes d'alerte rapide pour tous en tant que stratégies d'adaptation essentielles dans la région. Elle prie également le secrétariat de renforcer les capacités des membres et des membres associés, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, afin de mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour tous au niveau régional. En se concentrant sur les pays pilotes²⁶ désignés en Asie et dans le Pacifique et en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et l'OMM – les coresponsables mondiaux du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) – le secrétariat propose des axes de travail ciblés et un renforcement des capacités dans le cadre de chaque pilier (comme indiqué dans la figure III et dans les paragraphes ci-dessous), en tenant compte des mécanismes de coopération régionale existants et des lacunes identifiées dans les quatre piliers du Plan d'action. Les priorités varieront d'un pays à l'autre et d'une sous-région à l'autre, mais l'objectif est de susciter un engagement collectif et renouvelé en faveur de la mise en place d'alertes rapides pour tous, en tenant compte de l'évolution de la situation concernant les risques climatiques et l'exposition des populations et des infrastructures critiques à ces

²⁵ Ibid.

²⁶ Au 12 mai 2023, les pays pilotes en Asie et dans le Pacifique sont le Bangladesh, le Cambodge, les Fidji, les Îles Salomon, Kiribati, les Maldives, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Samoa, le Tadjikistan et les Tonga.

risques, ainsi qu'en capitalisant sur les avantages et les gains obtenus jusqu'à présent grâce à la coopération régionale²⁷.

Figure III
Transposer le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) en stratégie régionale pour l'Asie et le Pacifique



27. Le secrétariat de la CESAP s'appuiera sur une double approche de partenariat pour mettre en œuvre les éléments proposés de la stratégie régionale. Cette approche s'appuie sur les partenariats existants. Premièrement, sous la direction des coordonnateurs et coordonnatrices résidents des Nations Unies au niveau national, le secrétariat de la CESAP collabore avec les équipes de pays des Nations unies dans le cadre des quatre piliers afin de soutenir l'initiative Alertes précoces pour tous et les priorités nationales, tout en encourageant la poursuite de l'action aux niveaux transfrontière et sous-régional. Deuxièmement, le secrétariat de la CESAP travaille en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes dans le cadre du pilier 1, à savoir l'amélioration du partage des connaissances sur les risques de catastrophe, en collaboration avec chacun des responsables des piliers mondiaux du Plan d'action, avec l'OMM dans le cadre du pilier 2, relatif à la détection, l'observation, la surveillance, l'analyse et la prévision des risques, avec l'Union internationale des télécommunications dans le cadre du pilier 3, qui concerne la diffusion et la communication d'alertes rapides grâce aux technologies numériques, et avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre du pilier 4, qui vise à renforcer, en particulier, les capacités de préparation aux catastrophes (voir figure IV).

²⁷ Voir ESCAP/CDR(8)/2.

Figure IV
**Partenariats pour la mise en place d'alertes rapides pour tous d'ici à 2027
 en Asie et dans le Pacifique**



A. Pilier 1 : connaissance et gestion des risques de catastrophes

28. Selon les résultats de l'examen à mi-parcours du cadre de Sendai, les pays de la région Asie-Pacifique ont obtenu le score le plus bas pour l'indicateur G5 (nombre de pays mettant des informations et des évaluations accessibles, compréhensibles, exploitables et pertinentes à disposition des personnes aux niveaux national et local). Deux tiers des pays ayant communiqué des informations relatives à cet indicateur ont fait état d'une mise à disposition limitée ou modérée des informations relatives à l'évaluation des risques de catastrophes de la population aux niveaux national et local. Si des investissements considérables ont été consentis pour évaluer les risques de catastrophes existants et en évolution aux niveaux mondial et régional, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire pour transposer ces analyses de risques aux niveaux national et infranational. De plus, les risques de catastrophes dans la région prenant de plus en plus une dimension transfrontière, les investissements dans les activités relevant du pilier 1 devraient viser à faciliter la coopération entre les pays voisins.

Portail sur les risques et la résilience

29. Le secrétariat de la CESAP a élaboré des analyses de scénarios climatiques et des recommandations fondées sur des données scientifiques en utilisant les dernières données issues de la sixième phase du Projet de comparaison de modèles couplés et en tenant compte des trajectoires communes d'évolution socioéconomique qui ont été récemment mises au point par des experts²⁸. Les analyses disponibles sur le Portail sur les risques et la résilience de la CESAP²⁹ visent à identifier de manière préventive les zones à haut risque d'aléas naturels et à aider les gouvernements et les communautés à évaluer le rapport coût-efficacité des systèmes d'alerte rapide pour l'atténuation des catastrophes.

²⁸ Voir aussi ESCAP/CDR(8)/2 et ESCAP/CDR(8)/3.

²⁹ Voir <https://rrp.unescap.org/>.

30. Le secrétariat élabore également des scénarios de risques infranationaux pour les petits États insulaires en développement, tels que les Maldives, afin de comprendre les nuances de la variabilité climatique au niveau local. En réduisant l'échelle des modèles mondiaux, la CESAP est en mesure d'orienter la planification du développement local des petits États insulaires en développement en fonction des risques.

31. Grâce au Portail sur les risques et la résilience, le secrétariat est en mesure de partager des informations non seulement sur les risques de catastrophe, mais aussi sur l'exposition de la population et des infrastructures essentielles aux risques transfrontières dans le cadre de multiples scénarios climatiques. Le scénario de la mer d'Aral est le premier produit à confronter les dernières projections climatiques à des données sur l'exposition et la vulnérabilité aux risques transfrontières³⁰. Cet outil met en évidence les zones à risque, en particulier pour les populations et l'agriculture, et souligne la nécessité d'une approche sous-régionale et de la coopération pour faire face aux risques transfrontières.

B. Pilier 2 : observations et prévisions

32. En ce qui concerne l'indicateur G2 du Cadre de Sendai (nombre de pays disposant de systèmes de surveillance et de prévision multirisques), les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral disposent des systèmes de surveillance et de prévision les plus limités en Asie et dans le Pacifique. Cela indique qu'il existe une possibilité inexploitée de mettre en commun les systèmes de surveillance et de prévision au-delà des frontières nationales, en particulier dans les sous-régions où la plupart des risques sont de nature transfrontière.

33. La prévision axée sur l'impact est une approche structurée qui consiste à combiner des données sur l'exposition et la vulnérabilité aux dangers afin d'identifier les risques et d'aider à la prise de décision. Ce type de prévision qui utilise des données saisonnières et sous-saisonnières aide à traduire les prévisions en mesures qui permettent aux agences nationales de gestion des catastrophes de se préparer à l'avance à l'éventualité d'un risque hydrométéorologique en collaboration avec des représentants de différents secteurs et des communautés locales.

Prévision saisonnière axée sur l'impact

34. Dans la région Asie-Pacifique, des forums sur l'évolution probable du climat sont organisés pour examiner et élaborer d'un commun accord des prévisions saisonnières, qui sont ensuite utilisées par le secrétariat pour effectuer des prévisions axées sur l'impact pour la saison. En étroite collaboration avec l'OMM, la CESAP fournit des prévisions saisonnières axées sur l'impact aux forums régionaux sur l'évolution probable du climat, notamment le Forum sur l'évolution probable du climat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Forum sur l'évolution probable du climat de l'Asie du Sud et le Forum sur la surveillance, l'évaluation et les prévisions climatiques régionales pour l'Asie.

35. Il est à noter que grâce au Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie et les services météorologiques et hydrologiques nationaux ont joué un rôle déterminant en organisant ces forums

³⁰ Voir <https://rrp.unescap.org/aral-sea>.

multipartites, qui aident les participants à parvenir à une compréhension collective de l'action rapide nécessaire en fonction des risques et à favoriser une culture de la préparation à chaque saison.

36. En ce qui concerne les catastrophes à évolution lente comme les sécheresses, les prévisions axées sur l'impact qui utilisent des données saisonnières peuvent servir de système d'alerte rapide qui déclenche des mesures d'adaptation préparatoires, telles que l'ajustement des types et des cycles de culture et la préparation de paiements anticipés de protection sociale. Le secrétariat travaille également sur des projets pilotes visant à intégrer les données de prévisions saisonnières dans le Portail de la CESAP sur les risques et la résilience afin d'automatiser le processus de prévisions axées sur l'impact.

C. Pilier 3 : diffusion et communication des données

37. L'indicateur G3 du Cadre de Sendai (nombre de personnes, sur 100 000, couvertes par l'alerte rapide via l'administration locale ou les mécanismes nationaux de diffusion) est sans doute celui pour lequel les pays de la région ont obtenu les meilleurs résultats. Pourtant, les petits États insulaires en développement du Pacifique et les pays les moins avancés ont signalé des lacunes dans les capacités de diffusion, souvent dues à des problèmes de capacité des réseaux de télécommunications à distribuer efficacement et rapidement les alertes aux personnes situées au dernier kilomètre, c'est-à-dire celles qui vivent dans des zones excentrées ou qui sont difficiles à atteindre en raison de circonstances socioéconomiques. Les taux élevés de systèmes complets de diffusion des alertes en Asie et dans le Pacifique doivent être reconnus et les pays qui ont une couverture universelle ou quasi universelle sont bien placés pour partager leurs bonnes pratiques.

Protocole commun d'alerte cartographié

38. Le protocole commun d'alerte est un format simple et largement reconnu d'échange d'alertes d'urgence multirisques et d'avertissements publics sur tous les types de réseaux de technologies de l'information et de la communication, permettant la diffusion simultanée d'un message d'alerte cohérent et maximisant ainsi son efficacité. De nombreux pays éprouvent des difficultés à rendre opérationnel le protocole commun d'alerte et à mettre en synergie les multiples flux du protocole commun d'alerte entre les secteurs et au niveau infranational. Grâce au Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, le projet intitulé « Protocole commun d'alerte cartographié » a offert aux pays le logiciel et les procédures nécessaires pour gérer leur propre protocole commun d'alerte grâce à un centre d'échange d'informations commun pour une meilleure coordination au moment d'une catastrophe. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer des synergies entre les différents secteurs et au niveau infranational et pour assurer la pérennité du protocole commun d'alerte. Initialement mis à l'essai aux Maldives, aux Philippines et à Sri Lanka, le projet a depuis été exécuté à plus grande échelle.

39. En partenariat avec l'OMM et l'Union internationale des télécommunications, le secrétariat de la CESAP propose de soutenir les initiatives du Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM dans les pays les moins avancés. Grâce au Portail sur les risques et la résilience, le protocole commun d'alerte peut être relié à des informations dynamiques géoréférencées sur les risques, ce qui permet de mettre des services d'alerte géolocalisés à la disposition des pays à haut risque qui en ont le plus besoin. Le Portail sur les risques et la résilience peut soutenir de telles initiatives en fournissant des

données numériques sur les risques et une plateforme permettant de cartographier les alertes en cascade et de prévoir les impacts potentiels.

40. Le secrétariat prend également note du potentiel inexploité des technologies basées sur l'intelligence artificielle pour accroître l'efficacité de la diffusion des alertes rapides en fournissant des alertes partagées, évolutives et en temps réel aux populations à risque. Les progrès de l'apprentissage automatique, tels que celui utilisé par les moteurs de recherche pour les alertes publiques, offrent une méthodologie évolutive pour rationaliser, valider et diffuser des alertes rapides et des services d'alerte basés sur la localisation, à l'appui des alertes faisant autorité émises par les services météorologiques et hydrologiques nationaux de chaque pays.

41. De plus, les puissances spatiales de la région ont fourni des images satellites aux pays en temps voulu. Il s'agit notamment d'images satellites multispectrales, d'outils sur mesure et d'activités de formation spécifiques mis gratuitement à la disposition des pays touchés par des catastrophes dans le cadre des activités d'alerte rapide, d'intervention et d'évaluation des dégâts. Grâce au Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)³¹, le secrétariat a élaboré des cartes des zones à risque et des risques d'inondation à l'aide de modèles libres et faciles à utiliser qui intègrent l'utilisation d'applications de technologie numérique avec des données géospatiales dérivées de satellites, telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées terrestres et l'informatique en nuage. Créés à l'intention des organismes nationaux chargés de la gestion des catastrophes et des organismes d'alerte rapide, des institutions universitaires et des groupes de réflexion, ces modèles peuvent servir à perfectionner les capacités des dispositifs nationaux d'alerte rapide pour les inondations et les incendies de forêt.

D. Pilier 4 : préparation à l'intervention

42. En ce qui concerne l'indicateur G4 du Cadre de Sendai (pourcentage des administrations locales disposant d'un plan d'action concernant l'alerte rapide), une nette dichotomie a été observée entre les scores déclarés par les pays disposant de plans d'action locaux en matière d'alertes précoces et ceux qui n'en disposent pas. Il convient de noter que seule la moitié des petits États insulaires en développement du Pacifique ayant communiqué des données sur l'indicateur G4 a déclaré avoir mis en place des plans locaux limités. Les pays en développement sans littoral de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est ont également fait état de lacunes importantes dans ce domaine.

43. Par ailleurs, des lacunes critiques ont été signalées dans l'élaboration de plans et de stratégies de réduction des risques de catastrophes aux niveaux régional et provincial tenant compte des conditions et des risques locaux spécifiques, ainsi que dans la délimitation des responsabilités qui en découle³². Les cadres politiques nationaux existants indiquent que des conseils ou comités multisectoriels, multi-agences et multipartites ont été mis en place, du niveau national au niveau local. Toutefois, les ressources financières et humaines

³¹ ESCAP/75/10/Add.2.

³² Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)* (Genève, 2023).

nécessaires pour traduire les politiques nationales et multipays en actions locales sont limitées.

Synergie des directives générales

44. Malgré les progrès notables réalisés pour passer d'approches portant sur un seul risque à des approches multirisques, de nombreux pays doivent encore intégrer des mesures et des procédures internes multidangers. C'est pourquoi le Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques a apporté son soutien à l'élaboration d'une méthodologie sur la synergie des directives générales pour les systèmes d'alerte rapide multidangers côtiers et d'un manuel sur ce sujet³³. En s'appuyant sur les directives générales existantes portant sur un seul risque, les pays bénéficient d'une aide pour élaborer des procédures opérationnelles normalisées intégrées et efficaces pour faire face simultanément à plusieurs risques côtiers. Il est proposé d'étendre cette méthodologie via des mécanismes de coopération sous-régionale afin d'aider les pouvoirs publics à mettre en synergie les directives générales normalisées pour faire face aux aléas simples et multiples aux niveaux national, infranational et local.

V. Questions portées à l'attention du Comité

45. Alors que le nombre de catastrophes a été multiplié par cinq au cours des 50 dernières années, grâce à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et de gestion des catastrophes, le nombre de décès dus aux catastrophes a été presque divisé par trois³⁴. L'expérience de la région montre clairement que le renforcement des systèmes d'alerte rapide peut jouer un rôle essentiel dans la mise en place de mesures anticipées visant à améliorer la préparation et à réduire l'effet des risques³⁵. Malgré les progrès réalisés, en Asie du Sud et du Sud-Ouest, en Asie du Sud-Est et dans les pays les moins avancés, qui disposent des capacités les plus faibles en termes de systèmes d'alerte rapide multidangers, on enregistre encore un nombre élevé de décès, ce qui souligne la nécessité d'une action concertée aux niveaux régional, sous-régional et transfrontière. En outre, dans le cadre d'un scénario de réchauffement de la planète de 2 °C, les investissements dans les systèmes d'alerte rapide multidangers doivent couvrir au moins 87 % de la population totale de l'Asie et du Pacifique, car cela représente la part de la population totale qui est exposée à des risques multirisques. La disponibilité et l'accessibilité des systèmes d'alerte rapide multidangers permettent aux populations exposées de prendre des mesures préventives pour se mettre à l'abri et minimiser l'impact des catastrophes. Cela permet non seulement de protéger des vies et les moyens de subsistance, mais aussi de préserver les acquis du développement à long terme³⁶.

46. Compte tenu du fait qu'il est essentiel de veiller à ce que tout le monde soit couvert par des systèmes d'alerte rapide d'ici à 2027 et de renforcer les capacités de prospective stratégique pour faire face aux nouveaux risques

³³ Comité CESAP/OMM des typhons, *Manual on Synergized Standard Operating Procedures (SSOPs) for Coastal Multi-Hazards Early Warning System* (Coloane, Macao (Chine), 2015).

³⁴ OMM, *Atlas de la mortalité et des pertes économiques dues à des phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes (1970-2019)* (Genève, 2021).

³⁵ OMM, « State of the climate in Asia 2021 ». Voir aussi ESCAP/79/11, par. 22.

³⁶ Voir www.preventionweb.net/understanding-disaster-risk/key-concepts/anticipatory-action#pubs. Voir aussi ESCAP/79/11, par. 22.

complexes, cumulés et en cascade, ainsi que pour s'adapter aux changements climatiques, le Comité pourrait souhaiter prendre les mesures suivantes :

a) Donner des orientations au secrétariat sur la poursuite de l'élaboration du projet de stratégie régionale en vue de mettre en place des alertes rapides pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique ;

b) Approuver les axes de travail stratégiques définis dans le présent document en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) en Asie et dans le Pacifique ;

c) Encourager les membres et les membres associés ainsi que les organisations partenaires à continuer de soutenir la mise en œuvre et l'accélération des efforts visant à mettre en place des alertes rapides pour tous par des contributions financières et en nature, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques.
